

# LA LETTRE ÉCO

N°308 - Samedi 3 novembre 2018

## LE SOMMAIRE

### LE COIN DES ÉPARGNANTS

- Le tableau financier de la semaine
- Octobre 2018, l'été indien aura été météorologique mais pas boursier
- L'Iran face au nouvel embargo pétrolier

### C'EST DÉJÀ HIER

- Inflation française stable en octobre
- Rebond mesuré de la croissance au troisième trimestre en France
- Les dépenses de rentrée ne sont plus ce qu'elles étaient
- Automobile, l'effet normes toujours présent
- Le chômage européen, stable en septembre

### LE COIN DE LA CONJONCTURE

- L'Europe face au risque de marginalisation
- Matières premières, toujours plus

### LE COIN DES TENDANCES

- Les « Deep Tech », la nouvelle terre promise ?
- La France, 70 ans d'aménagement du territoire !

### LE COIN DES GRAPHIQUES

- L'industrie de la viande en France dans tous ses états

### LE COIN DE L'AGENDA ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

### LE COIN DES STATISTIQUE

**LE COIN DES ÉPARGNANTS**

	Résultats 2 nov. 2018	Évolution sur 5 jours	Résultats 31 déc. 2017
<b>CAC 40</b>	5 102,13	+2,71 %	5 312,56
<b>Dow Jones</b>	25 270,83	+2,36 %	24 754,06
<b>Nasdaq</b>	7 356,99	+2,65 %	6 959,96
<b>Dax Allemand</b>	11 518,99	+2,84 %	12 917,64
<b>Footsie</b>	7 094,12	+2,23 %	7 687,77
<b>Euro Stoxx 50</b>	7 094,12	+2,54 %	3 503,96
<b>Nikkei 225</b>	22 243,66	+5,00 %	22 764,94
<b>Taux de l'OAT France à 10 ans (18 heures)</b>	0,788 %	+0,047 pt	0,778 %
<b>Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)</b>	0,429 %	+0,063 pt	0,426 %
<b>Taux du Trésor US à 10 ans (18 heures)</b>	3,193 %	-0,003 pt	2,416 %
<b>Cours de l'euro / dollar (18 heures)</b>	1,1377	-0,22 %	1,1848
<b>Cours de l'once d'or en dollars (18 heures)</b>	1 231,950	-0,14 %	1 304,747
<b>Cours du baril de pétrole Brent en dollars (18 heures)</b>	72,662	-6,47 %	66,840

**Semaine de rebond sur fond d'incertitudes**

Les grandes places financières ont renoué avec la hausse après une chute libre en octobre. Les investisseurs ont jugé que le moment était venu pour revenir sur le marché. La publication des bons résultats de l'emploi américain n'a pas miné leur moral. Les créations d'emplois ont atteint 250 000 au mois d'octobre après les

118 000 d'août. Ce résultat a dépassé les 185 000 créations d'emploi attendues par les analystes.

Les salaires ont progressé de 0,18 % par rapport à septembre. Sur un an, la croissance des salaires s'est accélérée à 3,1 %, soit un rythme bien supérieur à celui de l'inflation. Il s'agit en outre du rythme le plus rapide depuis avril 2009, a précisé le département du Travail. La confirmation du dynamisme de l'économie américaine ne peut que conforter la banque centrale à poursuivre son processus de relèvement des taux directeurs et cela malgré les déclarations hostiles du Président, Donald Trump.

Vendredi 2 novembre, la place de New York a souffert des mauvais résultats d'Apple. Les réserves publiques du conseiller économique de la Maison blanche, Larry Kudlowont, quant à l'issue qui sera donnée au différend commercial sino-américain a pesé sur les cours tout. Néanmoins sur la semaine écoulée, le Nasdaq et le Dow Jones ont enregistré leur meilleure semaine respectivement depuis le mois de mai et depuis le mois de juin.

Le déficit commercial des États-Unis continue à s'accroître en raison du déficit record des importations en provenance de Chine, selon des données publiées vendredi par le département du Commerce. Cette amplification du déficit est liée à des achats par anticipation et par le fait que de toute façon les importations chinoises ne sont pas substituables.

### **L'Iran face au nouvel embargo pétrolier**

Dimanche 4 novembre, s'applique la deuxième et dernière série de sanctions américaines, rétablies contre l'Iran. La liste des secteurs touchés est importante. L'énergie entre dans ce deuxième train. Par ailleurs, quiconque commerce avec l'Iran risque de se retrouver sous le coup des sanctions américaines. Toute transaction en dollars est passible de poursuite de la part des États-Unis. De ce fait, même les secteurs qui ne sont, à priori pas concernés par l'embargo comme les télécommunications ou encore l'agroalimentaire, sont menacés. L'embargo sur l'énergie concerne la France ; le groupe Total importait 100 000 barils par jour, ces importations sont aujourd'hui réduites à néant. D'autres pays sont amenés à arrêter leurs importations comme la Corée du Sud, le Japon, l'Italie et l'Espagne. Les États-Unis ont précisé hier sans donner de détails que huit pays seraient autorisés à importer du pétrole iranien. Pourraient être concernés la Russie, l'Inde et la Turquie. Malgré tout, le baril de Brent est ainsi revenu à 72 dollars en baisse de 6,47 % en une semaine.

### **Octobre 2018, l'été indien aura été météorologique mais pas boursier**

Le mois d'octobre aura été un mauvais cru pour les bourses avec un recul général dont -7,28 % pour le CAC et -5,93 % pour l'Euro Stoxx. L'accumulation des menaces a eu raison de la confiance des investisseurs : ralentissement économique en Chine, tension persistante sur le commerce international, Brexit, Italie, Arabie-Saoudite. Par ailleurs, la hausse des taux d'intérêt aux États-Unis commence à se faire sentir non seulement dans les pays émergents mais aussi sur les places financières internationales. Les résultats en demi-teintes des entreprises américaines,

notamment dans le secteur technologique, ainsi que le ralentissement confirmé de la zone euro ont joué en défaveur des placements actions. Ce contexte économique chahuté aura eu comme conséquence la diminution du prix du baril qui est passé de 81,28 dollars à fin septembre à 75,92 dollars à fin octobre. L'euro est tombé, de son côté, au-dessous de 1,15 dollar et a même fini le mois à 1,13 dollar. Ce recul marqué s'explique par les problèmes budgétaires italiens, par les négociations compliquées avec le Royaume-Uni sur sa sortie de l'Union européenne ainsi que par la hausse des taux aux États-Unis qui entraîne un afflux de capitaux vers ce pays.

## C'EST DÉJÀ HIER

### Inflation française stable en octobre

Comme en septembre, les prix à la consommation auraient, selon l'estimation provisoire réalisée en fin de mois par l'INSEE, progressé de 2,2 % sur un an en octobre 2018. La stabilisation de l'inflation en octobre tiendrait à une baisse marquée des produits manufacturés et au ralentissement des prix des produits frais qui viendraient compenser une accélération des prix de l'énergie et des prix des services.

Sur un mois, les prix de l'énergie progressent plus vite en octobre qu'en septembre quand, dans le même temps, les prix des services baisseraient nettement moins que le mois précédent et ceux des produits manufacturés resteraient stables. Ainsi, les prix à la consommation enregistrent en octobre une petite hausse de +0,1 % après -0,2 % en septembre.

Pour la zone euro, le taux d'inflation annuel a été estimé à 2,2% en octobre contre 2,1% en septembre selon une estimation rapide publiée par Eurostat. S'agissant des principales composantes de l'inflation de la zone euro, l'énergie arrive largement en tête avec une augmentation de 10,6 % en octobre comparé à 9,5 % en septembre, suivie de l'alimentation, alcool & tabac (2,2 %, comparé à 2,6 % en septembre), des services (1,5 %, comparé à 1,3 % en septembre) et des biens industriels non énergétiques (0,4 %, comparé à 0,3 % en septembre).

La hausse des prix de ces derniers mois touche particulièrement les ménages devant utiliser leur voiture et qui se chauffent au fioul. Ce sont donc les familles vivant en milieu rural ou en grandes banlieues qui subissent le plus fortement l'érosion de leur pouvoir d'achat.

### Rebond mesuré de la croissance au troisième trimestre en France

Après deux premiers trimestres décevants, la croissance s'est légèrement accélérée au troisième trimestre en passant de 0,2 à 0,4 %. Cette amélioration est imputable à la consommation et aux échanges extérieurs. Compte tenu du retard accumulé sur le premier semestre, ce résultat est néanmoins décevant. Avec la fin des grèves dans le secteur des transports, les experts s'attendaient à un rattrapage plus important avec une croissance du PIB espérée à +0,5 %. La multiplication des incertitudes et

une moindre confiance tant des consommateurs que des entreprises ont limité l'ampleur du rebond.

### **La France fait mieux que l'Europe**

Ces derniers temps, la croissance française était inférieure à la moyenne européenne. Au troisième trimestre, ce fut l'inverse. En effet, le PIB corrigé des variations saisonnières a augmenté de 0,2 % dans la zone euro et de 0,3 % au sein de l'Union européenne au troisième trimestre par rapport au trimestre précédent, selon l'estimation rapide préliminaire publiée par Eurostat.

Au cours du deuxième trimestre 2018, le PIB avait progressé de 0,4 % dans la zone euro et de 0,5 % dans l'Union contre 0,2 % pour la France. En comparaison avec le même trimestre de l'année précédente, le PIB corrigé des variations saisonnières a enregistré une hausse de 1,7 % dans la zone euro et de 1,9 % dans l'Union au troisième trimestre 2018, après respectivement +2,2 % et +2,1 % au deuxième trimestre 2018.

### **La reprise de la consommation confirmée**

Après avoir reculé de 0,1 % au deuxième trimestre, la consommation a enregistré une hausse de 0,5 % au troisième. La consommation en biens a progressé de 0,6 % faisant suite à une contraction de 0,4 % ; celle des services a connu une hausse de +0,3 % après +0,1 %. Cette évolution positive est imputable aux dépenses de l'énergie qui obéissent à des facteurs de prix et de conditions climatiques. Elles ne sont pas révélatrices du moral des consommateurs.

Après deux trimestres de recul, les dépenses alimentaires se sont stabilisées avec un gain de +0,1 %.

Dans les services, les dépenses de transport augmentent de 3,7 % mais cela est imputable à la fin des grèves qui avaient provoqué une contraction au deuxième trimestre de 2,9 %.

La consommation des ménages reste convalescente. Au mois de septembre, elle a fortement reculé (-1,7 %). Elle est handicapée par le ralentissement des créations d'emplois. La légère augmentation du chômage enregistrée au troisième trimestre ne peut jouer que défavorablement sur les dépenses des ménages. Par ailleurs, la question du pouvoir d'achat est devenue un sujet majeur au cours du troisième trimestre avec l'augmentation du prix des carburants. Son amélioration est attendue au quatrième trimestre qui sera marqué par la diminution des cotisations chômage et par la poursuite de la réduction de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages.

### **L'investissement des entreprises reste dynamique**

Au troisième trimestre 2018, les dépenses d'investissement totales (formation brute de capital fixe) ont augmenté de 0,8 %, soit au même rythme qu'au deuxième (+0,9 %). L'investissement des entreprises reste dynamique avec un gain de +1,4 %

après +1,3 %. Les secteurs de l'informatique, les services d'information et l'automobile ont été à l'origine de ce bon résultat.

### **Atterrissage de l'investissement des ménages**

L'investissement des ménages poursuit son mouvement de correction après la forte hausse de 2017. Il se contracte, en effet, de 0,2 % après 0,0 %, en lien avec le recul des mises en chantiers de logements depuis fin 2017.

### **Légère contribution positive du commerce extérieur**

Au troisième trimestre, les exportations ont augmenté de 0,7 % contre +0,1 % au deuxième trimestre quand les importations n'ont progressé que de 0,3 % après +0,7 %. De ce fait, les échanges extérieurs contribuent positivement à la croissance : +0,1 point, après -0,2 point au deuxième trimestre. Au cours du premier semestre, le commerce extérieur avait pénalisé la croissance française. L'augmentation des livraisons d'avions a permis ce rétablissement sans pour autant réduire de manière significative le déficit commercial. Au mois d'août, le déficit cumulé sur les 12 derniers mois du commerce extérieur français a atteint 61,9 milliards d'euros contre 63,8 milliards pour l'année 2017.

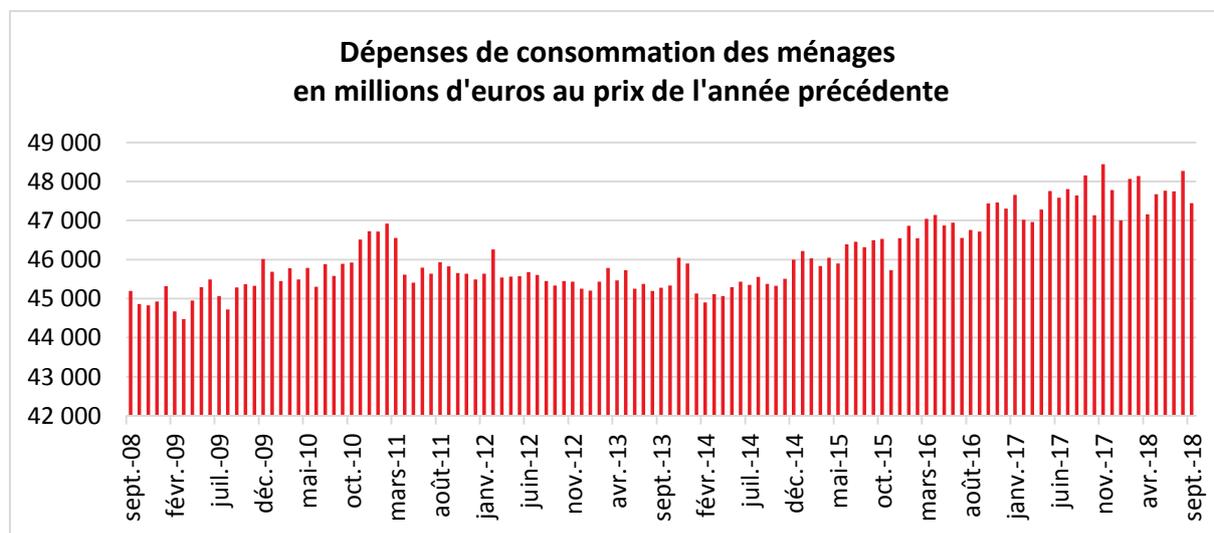
### **L'objectif de croissance de 1,6 % en ligne de mire**

Sauf contreperformance notable au dernier trimestre, la croissance française, sur l'année 2018, pourrait atteindre, sur l'année, le taux prévu par l'INSEE et la Banque de France, 1,6 % sauf contreperformance notable au dernier trimestre, soit 1,6 %. Elle pourrait en cas d'accélération se rapprocher de l'objectif du Gouvernement de 1,7 %. Le dernier trimestre bénéficiera de la baisse des charges sociales et de la baisse de la taxe d'habitation. Les pouvoirs publics espèrent également une diminution du taux d'épargne des ménages qui avait atteint 14,3 % du revenu disponible brut au deuxième trimestre. Parmi les facteurs pouvant entraver la croissance française figurent le ralentissement du commerce international, la hausse du prix du pétrole, la stagnation des créations d'emploi et l'absence de confiance des consommateurs et des investisseurs. Au regard des chiffres des trois premiers trimestres, l'année 2018 est sur le plan économique une année passable voire décevante. L'embellie de la fin de l'année 2017 n'a pas fait long feu en raison de la hausse du pétrole et d'une demande intérieure moins vive que prévu.

### **Les dépenses de rentrée ne sont plus ce qu'elles étaient**

Le beau temps du mois de septembre n'a pas inspiré les consommateurs dont les dépenses ont reculé de 1,7 %, effaçant la hausse du mois d'août de 1,1 %. Les ménages sont en mode économie. Ils ont réduit leurs dépenses en biens fabriqués (-2,5 %) et en produits énergétiques (-1,2 %). La hausse des prix de ces derniers et la clémence du climat ont pu inciter les ménages à reporter leurs achats en la matière. Par ailleurs, la consommation alimentaire a reculé de 0,9 % en juillet. Les dépenses en habillement-textile sont également en léger repli en septembre (-0,5 % après +0,1 %), du fait notamment de la baisse des ventes de chaussures.

Les ménages étalent de plus en plus leurs dépenses de rentrées qui commencent dès le mois d'août. Par ailleurs, les contraintes de pouvoir d'achat médiatisées cette année peuvent également expliquer cette rechute de la consommation.



Source INSEE

### Automobile, l'effet normes toujours présent

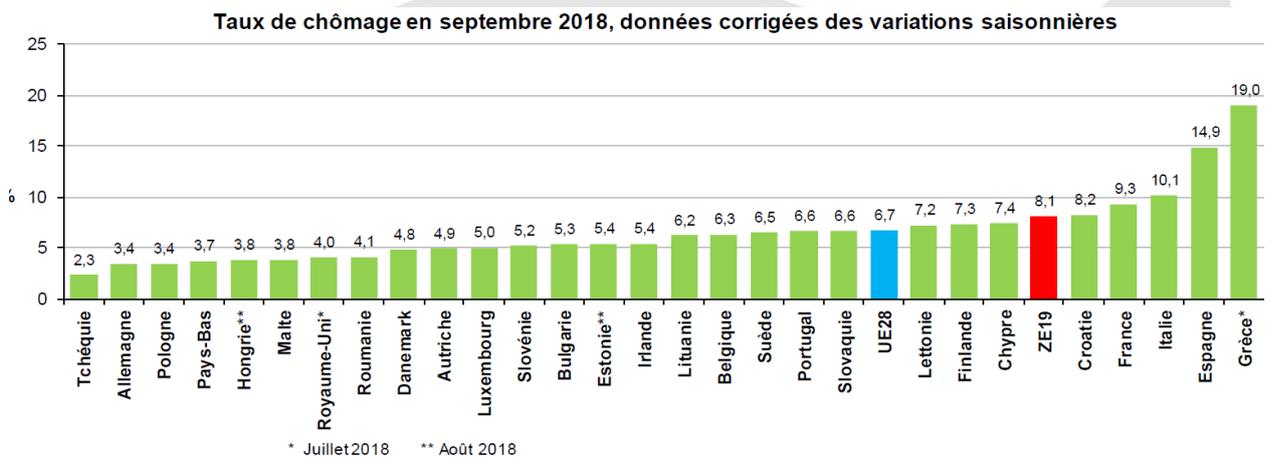
Les immatriculations de voitures neuves ont, en France, en octobre, reculé de 1,52 % pour les particuliers. Cette baisse prolonge celle du mois de septembre qui avait atteint près de 13 %. Ce mouvement de correction est lié à l'entrée en vigueur des nouvelles normes anti-pollution au 1<sup>er</sup> septembre. Les constructeurs avaient écoulé en masse les véhicules ne répondant plus aux normes en juillet et en août, mois durant lesquelles les immatriculations ont augmenté respectivement de 19 % et 40 %. Les achats réalisés durant l'été l'ont été en grande partie par anticipation, les ménages profitant des ristournes alors proposées. Par ailleurs, les constructeurs ont immatriculé de nombreuses voitures sans les vendre afin de ne pas avoir à acquitter les pénalités pour non-respect des normes. Ce stock de voitures non vendues qui coûtent cher aux constructeurs devrait se réduire dans les prochains mois, ce qui pèsera d'autant sur les immatriculations. Ce déstockage attendu devrait avoir une conséquence négative sur la croissance du dernier trimestre.

### Le chômage européen, stable en septembre

Dans la zone euro, le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 8,1 % en septembre, stable par rapport à août et en baisse par rapport au taux de 8,9 % de septembre 2017. Cela demeure le taux le plus faible enregistré dans la zone euro depuis novembre 2008. Dans l'Union européenne, le taux de chômage s'est établi à 6,7 % en septembre 2018, stable par rapport à août 2018 et en baisse par rapport au taux de 7,5 % de septembre 2017. Il s'agit du taux le plus faible enregistré dans l'Union depuis le début de la série mensuelle sur le chômage en janvier 2000. Les taux de chômage les plus faibles en septembre ont été enregistrés en République tchèque (2,3 %) ainsi qu'en Allemagne et en Pologne (3,4 % chacune). Les taux de chômage les plus élevés ont quant à eux été relevés

en Grèce (19,0 % en juillet 2018) et en Espagne (14,9 %). Sur un an, le taux de chômage a baissé dans vingt-sept États membres et est resté stable en Estonie. Les baisses les plus marquées sur un an ont été observées à Chypre (de 10,2 % à 7,4 %), en Croatie (de 10,5 % à 8,2 %) et en Grèce (de 20,9 % à 19,0 % entre juillet 2017 et juillet 2018). En France, le taux de chômage était de 9,3 % en septembre stable par rapport à août et en baisse de 0,1 point sur un an. La France obtient le 4<sup>e</sup> plus mauvais résultat en matière d'emploi au sein de l'Union.

En septembre, le taux de chômage aux États-Unis s'est établi à 3,7 %, en baisse par rapport au taux de 3,9 % d'août 2018 et au taux de 4,2 % de septembre 2017.



Source : Eurostat

## LE COIN DE LA CONJONCTURE

### L'Europe face au risque de marginalisation

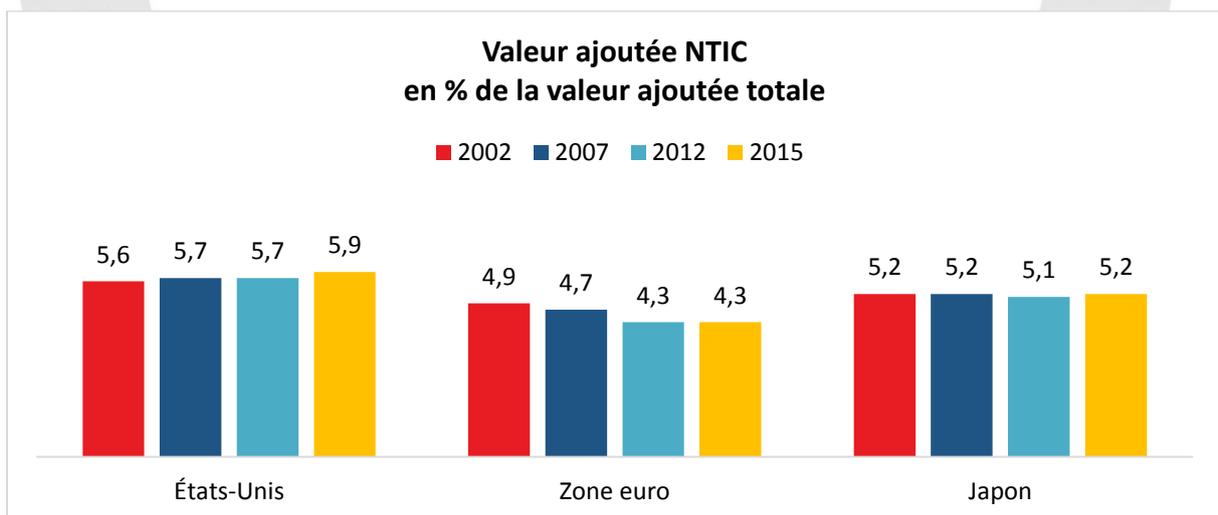
L'Europe a surmonté le terrible choc de la Seconde Guerre mondiale malgré une partition en deux blocs de son territoire. La compétition américano-soviétique a contribué sans nul doute à accélérer le redressement du vieux continent, du moins dans sa partie occidentale. Le Plan Marshall et la mise en place d'institution de coopération, l'Union Européenne de Paiement, la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier puis la Communauté Économique Européenne ont contribué à un essor sans précédent permettant de combler en partie l'écart de développement avec les États-Unis. La réunification du continent entre 1989 et 1991 après la chute du Mur de Berlin eut pu être à l'origine d'un nouvel élan. Or, l'Europe semble être alors sortie de l'histoire. L'Europe, berceau des grandes découvertes à la base des révolutions industrielles du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècles, donne l'impression d'avoir épuisé son capital d'innovation. Les nouveaux domaines de croissance que sont le digital, les énergies renouvelables sont monopolisés par les firmes américaines et asiatiques. L'Europe se contente d'être un grand centre de consommation et en oublie d'être un lieu de production. De plus en plus contesté par le nationalisme et le populisme, l'esprit des pères fondateurs de la construction européenne ne porte plus.

L'Europe est aujourd'hui dépendante des États-Unis sur le plan militaire. Les dépenses militaires de l'Union européenne sont anormalement faibles au regard de l'influence et du passé des États qui la composent. Les pays de la zone euro consacrent en 2018 moins de 2 % de leur PIB à leur défense contre plus de 4 % pour la Russie, plus de 3 % pour les États-Unis et plus de 2 % pour la Chine. Depuis la chute du mur de Berlin, l'Europe a réduit son effort. La crise de 2008 a accentué cette tendance. Les dépenses d'investissement (équipement, renouvellement du matériel, capacités de projection) ont été réduites drastiquement. Une partie non négligeable de l'effort de défense européen est assumée par les États-Unis. Or, que ce soit sous Barack Obama ou sous Donald Trump de manière plus véhémente, l'administration américaine demande de plus en plus que les États européens prennent en charge le financement de leur défense.

Au niveau technologique, la zone euro a décroché par rapport aux États-Unis mais aussi par rapport aux puissances asiatiques. Ce retard s'illustre notamment en étudiant le stock de robots en proportion de l'emploi manufacturier. Le taux était, en 2018, de 6 % en Corée du Sud, de 3 % au Japon, de 2,2 % aux États-Unis et de 1,8 % en zone euro.

Depuis 2002, les investissements dans les techniques de l'information et de la communication progressent moins vite au sein de la zone euro que dans les autres grandes puissances économiques et leur niveau y est inférieur. Ainsi, de 2002 à 2017, aux États-Unis, le poids des investissements dans les TIC est passé de 0,6 à 2 % du PIB, de 0,8 à 1,1 % du PIB au Japon quand en zone euro, il ne s'élevait, en 2017, qu'à 1,1 % contre 0,7 % en 2002.

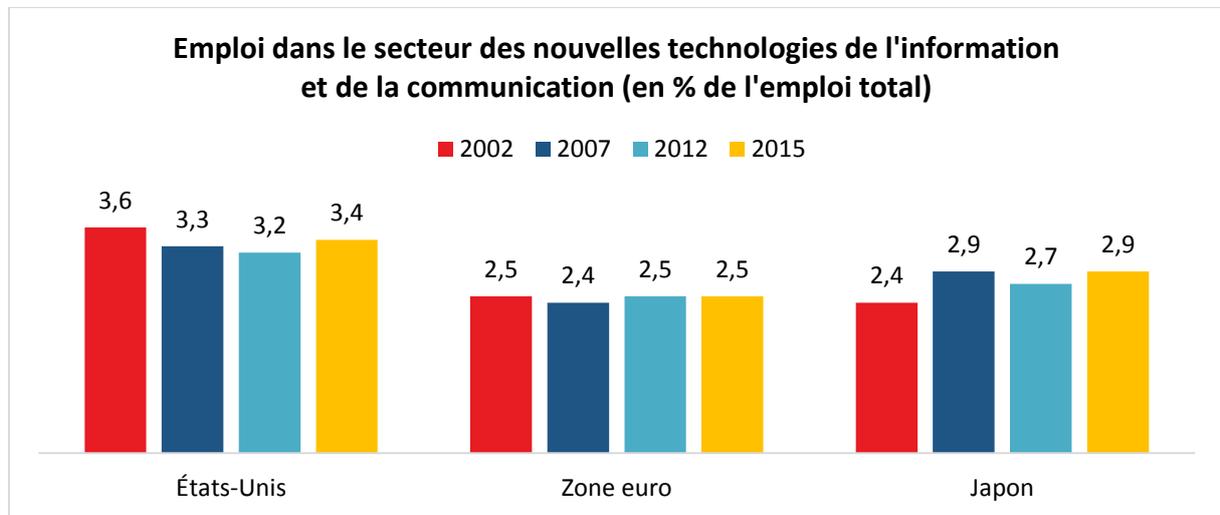
La zone euro se caractérise également par la faiblesse de la taille du secteur des nouvelles technologies tant en ce qui concerne la valeur ajoutée que l'emploi.



Source : OCDE

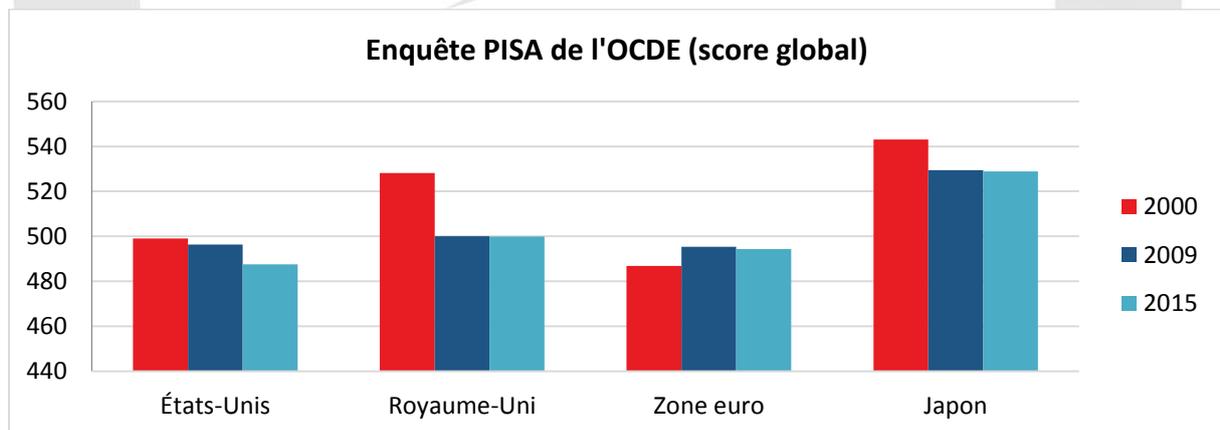
Aux États-Unis comme au Japon, la crise de 2008 a entraîné un recul de l'emploi dans le secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication. En Europe, ce secteur occupe moins de 2,5 % des actifs contre 3,4 % aux États-Unis

et 2,9 % au Japon. Les derniers résultats aux États-Unis semblent prouver une stagnation des effectifs.



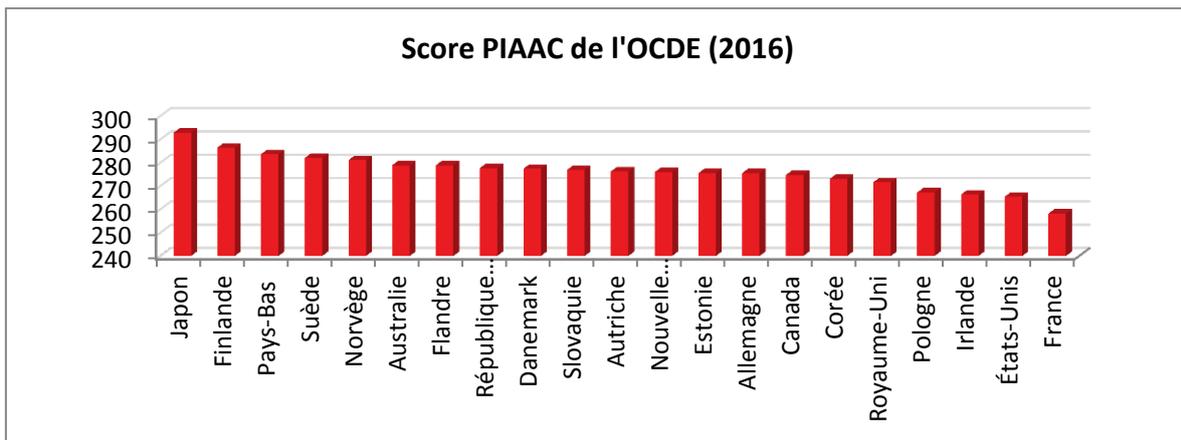
Source : OCDE

Les entreprises européennes peinent à se développer dans le secteur des TIC du fait de l'absence d'un marché unifié des capitaux. La barrière des langues et le maintien de spécificités sur chacun des marchés nationaux constituent autant de freins bloquant l'essor des start-up. L'Europe est également pénalisée par les défaillances de son système éducatif. Celui des États-Unis n'est guère plus performant mais l'enseignement supérieur continue à recruter les meilleurs éléments à l'échelle mondiale.



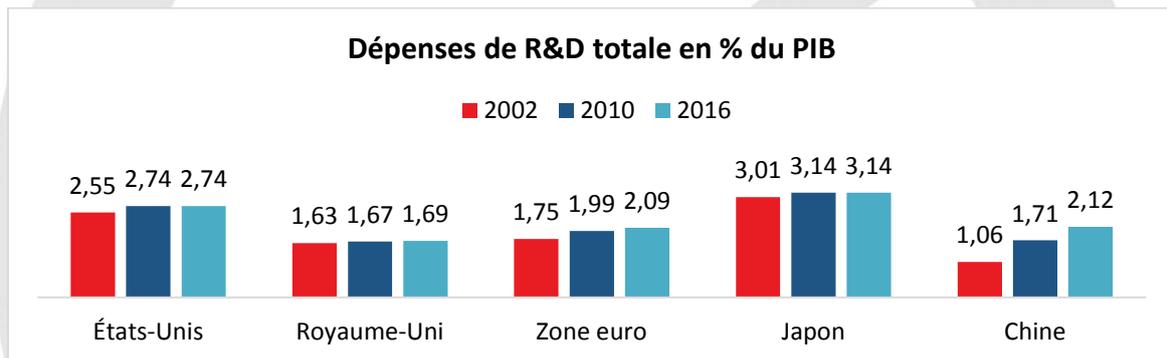
Source : OCDE

Les résultats du Programme pour l'Évaluation Internationale des Compétences des adultes (PIAAC) qui évalue les compétences des adultes sont assez mauvais pour les principaux pays de la zone euro.



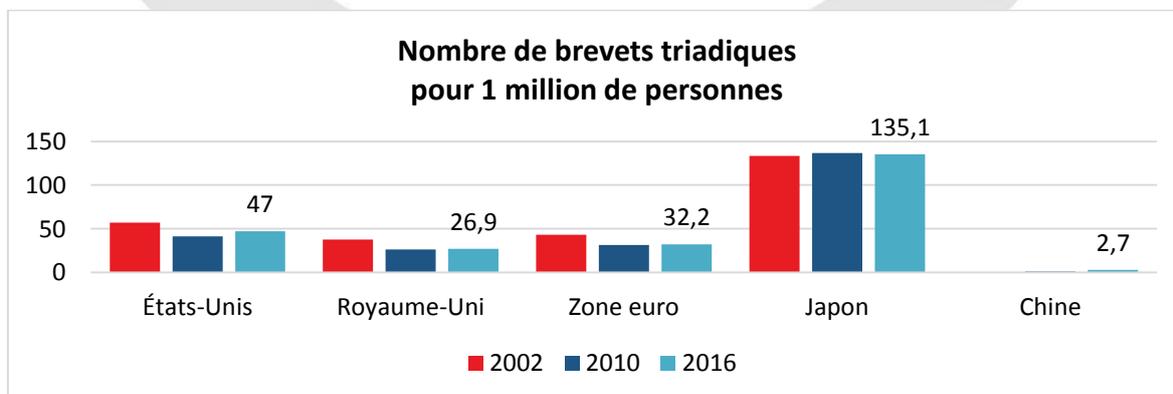
Source : OCDE

L'effort de recherche est jugé trop faible en Europe pour lui permettre de concurrencer les États-Unis, le Japon ou la Corée du Sud. En partant de très loin, la Chine a réussi à doubler son effort de recherche en 14 ans. Le gouvernement chinois s'est fixé comme objectif de faire jeu égal avec les Américains sur les secteurs de pointe d'ici 2050.



Source : OCDE

Au niveau des dépôts de brevets, l'Europe recule et est distancée très nettement par le Japon. La Chine demeure un acteur marginal en la matière mais progresse rapidement. Du fait de l'importance de sa population, l'indicateur du nombre de brevets par habitant la dessert.



Source : OCDE

La Commission européenne a placé la recherche, l'innovation et la formation au cœur de ses priorités au sein de son Agenda 2020. Mais, elle dispose de peu de moyens pour assurer la réorientation de l'économie des différents États. En outre, elle est contrainte de répartir ses moyens d'action sur l'ensemble des États membres, ce qui entraîne un saupoudrage financier. Une plus grande coordination des politiques nationales et une harmonisation des pratiques fiscales et l'émergence d'un véritable espace financier de la zone euro seraient à même de favoriser le développement des entreprises de pointe en Europe.

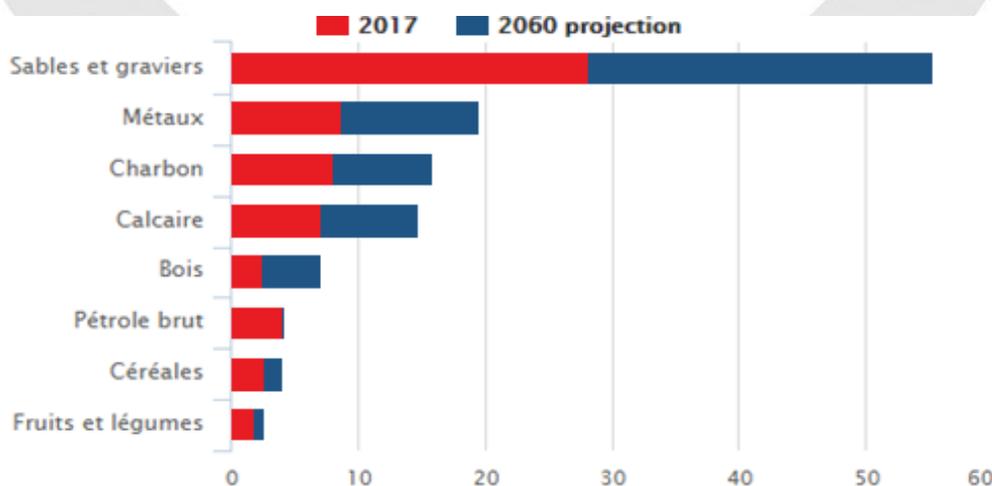
### Matières premières, toujours plus

À en croire le dernier rapport de l'OCDE sur les matières premières, il faut investir dans ce domaine. En effet, leur utilisation devrait doubler à l'échelle mondiale d'ici 2060. L'augmentation du niveau de vie d'un nombre croissant d'individus, le développement rapide de certains États, en particulier en Afrique, s'accompagneront d'un besoin croissant de matières premières et énergétiques, ce qui exercera sur l'environnement une pression deux fois plus forte qu'aujourd'hui.

Selon l'OCDE, l'utilisation mondiale de matières premières se montera à 167 gigatonnes en 2060, contre 90 gigatonnes actuellement. Pour réaliser sa simulation, les équipes de l'OCDE ont retenu une population de 10 milliards d'habitants avec un revenu annuel moyen de 40 000 dollars.

Sans modification systémique, l'accroissement prévu de l'extraction et du traitement de matières premières telles que la biomasse, les combustibles fossiles, les métaux et les minerais non métalliques accentuera le réchauffement climatique et conduira à une aggravation notoire de la pollution de l'air, de l'eau et des sols. Malgré tout, l'OCDE estime que la diminution progressive des activités manufacturières au profit des activités de services et l'amélioration permanente de l'efficacité de l'industrie devraient permettre une moindre consommation de ressources par unité de PIB.

### Consommation des matières premières en gigatonnes



Source : OCDE

En masse, les produits minéraux non métalliques comme le sable, les graviers, le calcaire et les roches concassées représentent plus de la moitié de la totalité des matières utilisées aujourd'hui. Le secteur du recyclage, qui représente un dixième du poids du secteur minier dans le PIB, devrait gagner en compétitivité et se développer, mais il demeurera, dans les prochaines années, nettement plus faible que les activités d'extraction de matières premières. L'impact sur l'environnement mondial de l'extraction et de la production de sept métaux (fer, aluminium, cuivre, zinc, plomb, nickel et manganèse) et de matériaux de construction (béton, sable et graviers) sera important dans des domaines comme l'acidification, la pollution de l'air et de l'eau, le changement climatique, la demande d'énergie, la santé humaine et la toxicité de l'eau et des sols. À l'intérieur de ce groupe de métaux et de produits minéraux, le cuivre et le nickel ont tendance à afficher les impacts environnementaux par kilo les plus significatifs, tandis que le fer, l'acier et le béton ont les impacts les plus importants en termes absolus en raison des volumes utilisés. En l'absence de nouvelles mesures de réduction, l'ensemble des émissions imputables à la gestion des matières passera, selon le rapport, de 28 à 50 gigatonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> d'ici à 2060.

Si le risque de pénurie est à relativiser, même sur le sable ou les métaux rares, le coût de production et d'extraction peut connaître une forte augmentation. Par ailleurs, des pays comme la Chine ou la Russie disposeront de la capacité de peser sur la croissance mondiale du fait de leur poids dans la production ou l'extraction.

## LE COIN DES TENDANCES

### Les « Deep Tech », la nouvelle terre promise ?

Au sein du monde des start-up, la mode est au « deep tech ». Cet acronyme signifie deep technological innovations et désigne les entreprises intervenant dans le secteur des technologies de pointe issues de la recherche fondamentale. Elles sont présentes dans les domaines de l'intelligence artificielle, des biotechnologies, de nanotechnologies, des neurosciences et de la robotique. La logique sous-jacente des « deep tech » est de développer des solutions de rupture pouvant modifier en profondeur des secteurs comme les transports, la finance, la santé, l'agriculture, l'énergie, les télécommunications ou la distribution. Ces start-up sont souvent à l'initiative de chercheurs et sont associées à des centres de recherche fondamentale. Elon Musk (Tesla, Space X, Hyperloop) est le symbole de la montée en puissance des « deep tech ». Les géants de l'Internet comme Google, Apple ou Facebook investissent fortement dans les « deep tech ». Selon le fonds britannique Atomico, en 2015, plus de 3 500 « deep tech » étaient dénombrées pour 140 000 start-up.

Selon une étude du Boston Consulting Group, en 2016, ce secteur draine une part croissante des capitaux. Ainsi, en 2016, 7,9 milliards de dollars ont été investis dans les biotechnologies, contre 1,7 milliard en 2011. Les investissements consacrés aux « deep tech » impliquées dans le secteur de l'environnement ont quadruplé, passant de 100 millions en 2009 à 416 millions de dollars en 2016. Quant aux entreprises spécialisées dans la réalité virtuelle ou augmentée, dans les technologies de

l'espace et les drones, elles ont obtenu 3,5 milliards de dollars de financement en 2015, contre 104 millions en 2011. Selon cette étude, 950 start-up consacrées aux « deep tech » ont été créées en Europe entre 2014 et 2016 contre 1 252 aux États-Unis. En Europe, 1,33 milliard de dollars ont été investis en 2015 contre 289 millions en 2011. Avec 582 millions de dollars d'investissements cumulés dans les « deep tech » pour la période 2011-2016, la France dépasse l'Allemagne (480 millions de dollars) et se situe à la seconde place européenne, loin derrière le Royaume-Uni (1 342 millions de dollars).

Les entreprises digitales intègrent de plus en plus des départements recherche ou acquièrent des start-up pour être présentes sur le créneau de la très haute technologie. C'est le cas en particulier de Google qui a créé une filiale indépendante, Google Life Sciences, renommée Verily. Cette entreprise, avec le concours de Sanofi, développe des objets connectés pour le suivi du diabète. Uber, Apple et encore Google investissent dans les voitures sans conducteur, tandis que Facebook travaille sur des projets mettant en jeu l'intelligence artificielle, les drones et la réalité virtuelle. Ces groupes disposant d'importantes réserves financières interviennent sur des secteurs autrefois réservés à des grands groupes spécialisés dans la santé, l'aéronautique, les véhicules à moteur, etc. L'arrivée de nouveaux acteurs du digital spécialistes du disruptif permet un renouvellement des approches en matière de recherche développement mais constitue aussi une source d'inquiétudes pour les entreprises traditionnelles. Les « deep tech » mettent très rapidement en pratique les résultats de leur recherche. Ainsi, le premier tronçon de « l'Urban loop », métro souterrain à grande vitesse d'Elon Musk à Los Angeles, dont l'idée n'est officielle que depuis le printemps dernier, sera ouvert au public dès le 11 décembre 2018. Ce premier tronçon de 4 kilomètres préfigure la ligne de métro qui traversera Los Angeles, reliant Beverly Hills au Dodgers Stadium, à l'autre extrémité de la ville, en moins de quatre minutes.

Les entreprises du numérique se livrent une forte concurrence pour disposer des meilleures inventions. À cette fin, les entreprises Dropbox et Airbnb ont participé en 2016 à l'amorçage d'une centaine de start-up de pointe en 2016.

Les « deep tech » se distinguent des start-up traditionnelles par l'importance des besoins en capitaux, par des temps de retour sur investissement élevés et par la nécessité d'intégrer des process industriels. Tesla a fait l'amère expérience de la complexité de produire des voitures électriques en masse.

Du fait d'un marché de capitaux moins large en Europe qu'aux États-Unis, les « deep tech » européennes dépendent plus des subsides de l'État. Ainsi, en France les fonds publics sont cruciaux pour 45 % des start-up contre 25 % aux États-Unis. La majorité des « deep tech » françaises se financent encore essentiellement via les familles des inventeurs et les réseaux d'amis. Seulement 21 % d'entre-elles font appel aux business angels. 13 % recourent aux universités, 5 % aux fonds de capital-risque et 5 % aux grands groupes (5 %). Les grands groupes ne pèsent en France que 5 % du financement des « deep tech », contre 20 % aux États-Unis. En Chine, le rôle de l'État est majeur quand, au Japon, le financement est assuré par les grands groupes.

En Europe, l'association à un grand groupe est indispensable pour percer. C'est le souhait de 95 % des créateurs de start-up. 57 % y parviennent. Même si leur poids tout comme leur visibilité s'accroît les fonds de capital-risque, les « business angels », les incubateurs ou les universités ne sont pas encore considérés comme des acteurs clefs pour le développement d'une « deep tech ». L'appui d'un grand groupe est jugé indispensable pour le financement pérenne, l'accès au marché, l'expertise technique, le déploiement commercial, et l'apport de moyens matériels ou humains. En Europe, les grands groupes sont de plus en plus présents sur le créneau des « deep tech » afin d'éviter une immixtion des GAFAs dans leurs secteurs d'activité.

Au sein du monde des « deep tech », des différences existent en fonction de leur pays d'origine en lien avec les modes de financement et les spécificités des systèmes éducatifs. Ainsi, aux États-Unis et au Royaume-Uni, les « start-up » associent expérimentation et développement avec une forte adaptation au marché (40 % des start-up technologiques aux États-Unis et au Royaume-Uni contre 20 % dans le reste du monde). La France se caractérise par des start-up ayant un faible niveau d'adéquation au marché. Elles sont plus axées recherche fondamentale et éprouvent des difficultés pour passer au stade de la réalisation de solutions concrètes. La France souffre de l'étroitesse de son secteur industriel et de la faible implication en son sein des chercheurs. Peu d'entre eux deviennent des dirigeants d'entreprise. En revanche, le savoir-faire des Français en matière d'intelligence artificielle est reconnu. Un Français Yann Le Cun dirige les recherches en intelligence artificielle au sein de Facebook qui a choisi Paris pour accueillir son laboratoire consacré à ce domaine. Quatre autres entreprises internationales, dont Sony et Huawei, ont également choisi Paris pour installer des centres de recherche sur l'intelligence artificielle.

Parmi les dix établissements d'enseignement en science informatique les plus réputés au monde, cinq se trouvent en Europe (ETH à Zurich, Oxford, Imperial College à Londres, EPF à Lausanne et TU Munich). L'Europe compte 4,7 millions de développeurs professionnels, contre 4,1 millions aux États-Unis. Paris en recense 134 000, se plaçant juste après Londres (300 000) et devant Berlin (82 000).

Les start-up européennes du fait de leur problème de financement, du manque de profondeur de leur marché national et de l'étroitesse de leur réseau éprouvent des difficultés à s'imposer face à leurs concurrents américains ou asiatiques. Conscients de l'enjeu stratégique de ce secteur d'activité, les pouvoirs publics français entendent mettre en œuvre une politique dynamique. Le Président de la République a ainsi appelé à la création d'une agence d'innovation de rupture, dotée de moyens « conséquents » pour financer des technologies émergentes sur le modèle de la « Darpa », l'agence américaine aux si nombreux succès. Il a aussi annoncé la création d'un fonds doté de 10 milliards d'euros pour financer l'innovation, abondé par l'argent des privatisations. Dans les faits, ce sont les revenus des placements soit entre 200 à 300 millions d'euros qui seront affectés à l'innovation. La Commission de Bruxelles travaille également sur la création d'un Conseil européen de l'innovation (CEI) dans le cadre du plan « Horizon 2020 ». Il serait souhaitable qu'entre les deux initiatives une coordination soit assurée.

Au mois de septembre, le Ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, a annoncé la création d'un nouveau véhicule d'investissement, le fonds « French Tech Seed » doté de 400 millions d'euros qui proviennent du troisième volet du Programme d'investissements d'avenir (PIA), géré par Bpifrance. Ce fonds soutiendra les levées de fonds des start-up technologiques issues des laboratoires, des incubateurs ou des sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT) a précisé le secrétariat d'État au Numérique, le plus souvent en complément des capitaux apportés par les investisseurs privés et sous la forme d'obligations convertibles.

### **La France, 70 ans d'aménagement du territoire !**

« Paris et le désert français » publié par Jean-François Gravier en 1947 a lancé, en France, le débat sur l'aménagement du territoire après la Seconde Guerre mondiale. Paris est alors accusée de concentrer les activités économiques et financières du pays au détriment de la province. Ce débat aboutit à la création par Eugène Claudius-Petit de la première Direction de l'Aménagement du territoire au Ministère de la reconstruction qui deviendra, en 1963, la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR). En 2014, celle-ci devient le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) en intégrant les missions du Secrétariat général du comité interministériel des villes (SGCIV) et de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances. Le Gouvernement d'Édouard Philippe comporte désormais un ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, symbole de l'acuité de cette question. Il reprend le principe du Ministère de l'égalité des territoires apparu dans le Gouvernement de Jean-Marc Ayrault en 2012. La création du Ministère de l'Aménagement du territoire date de 1962 au sein du premier gouvernement de Georges Pompidou. Le titulaire du poste était Maurice Schumann mais il ne l'occupait que pendant un mois. Il faudra attendre 1967 pour la réinstauration d'un ministère de l'Aménagement du territoire qui sera occupé durant cinq ans par Olivier Guichard.

La France n'est pas, loin de là, la seule à mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire. Celle-ci s'est inspirée notamment de l'Angleterre qui, dès les années 1930, pour lutter contre la crise de l'industrie charbonnière et la concentration londonienne, avait lancé un programme de construction de villes nouvelles. Des zones dites de reconversion ou « trading estates » avaient été créées et bénéficiaient de subventions et d'exonérations fiscales. Aux États-Unis, le Président Roosevelt avait, après la Grande Crise de 1929, engagé une grande opération d'aménagement régional avec la « Tennessee Valley Authority ».

Dans les années 50 et 60, l'aménagement du territoire s'inscrit dans la logique de la planification. L'objectif est de faire participer l'ensemble du territoire au développement économique et à la modernisation du pays. Les politiques d'aménagement du territoire répondent alors à deux objectifs majeurs : combler le retard de développement des espaces ruraux et remédier à une trop forte concentration des activités dans la région parisienne.

Cette politique se traduit par l'instauration de schémas d'aménagement régionaux, des métropoles d'équilibre ainsi que de la délocalisation en province de grands sites

sidérurgique et d'entreprises automobile dans l'Ouest. Un vaste programme d'organisation de l'Île-de-France avec la mission et le schéma Delouvrier est mis en œuvre. Il contient en particulier la création de villes nouvelles. Des actions fortes sont menées afin de développer le tourisme en Aquitaine, dans le Languedoc-Roussillon et en Corse. La création de plusieurs stations de ski est également lancée.

Après 1970, les grandes opérations d'aménagement sont abandonnées. Du fait de leurs conséquences sur l'environnement, certaines d'entre elles sont critiquées. La reconversion de la sidérurgie et des mines devient la priorité des pouvoirs publics. La DATAR doit de plus en plus venir en soutien des collectivités territoriales confrontées à des fermetures d'usine.

Dans les années 1980, les lois de décentralisation (1982 et 1983) ont conduit l'État à se désengager progressivement de l'aménagement du territoire en transférant aux collectivités locales une large part de ses attributions. Les Conseils Régionaux deviennent compétents en matière d'aménagement du territoire. La décentralisation a consacré le triomphe de la contractualisation qui est une manière d'accroître le rôle des collectivités locales dans le financement. Si l'État se désengage, il conserve cependant le pouvoir normatif. Les collectivités territoriales gagnent certes des compétences mais elles doivent intégrer un nombre croissant de normes nationales et européennes.

La question des villes s'impose également de plus en plus dans le débat public. Le chômage de masse, le délitement du tissu social ainsi que les problèmes d'habitat au sein des cités construites dans les années 60 obligent l'État et les collectivités à y investir de plus en plus.

Dans les années 1990, les orientations des politiques d'aménagement du territoire s'appuient sur des moyens européens et sur des contributions d'autres ministères. L'Europe avec le FEDER devient alors un acteur majeur du développement du territoire. C'est un des moyens pour les États majeurs de l'Union européenne d'obtenir un retour sur leur contribution.

Avec les lois Chevènement (sur l'intercommunalité en 1999) et Voynet (relative à la mise en place des Pays en 1999), on assiste à la consécration d'un édifice administratif censé permettre d'organiser l'articulation entre les exigences d'une économie de plus en plus mondialisée (échelles supérieures : État, Inter-régions, Europe) et le terrain, les besoins locaux et des exigences individuelles de plus en plus fortes.

Les années 2000 sont marquées par l'Acte II de la décentralisation (2202 / 2003) engagé par le Premier Ministre Jean-Pierre Raffarin. Elles aboutissent à de nouveaux transferts de compétences et de charges. La révolte des banlieues en 2005 conduit à une forte interrogation sur l'efficacité des politiques publiques dans les quartiers difficiles qui ont reçu de nombreuses subventions.

Dans les années 2010, la situation dégradée des finances publiques contraint l'État à réduire ses dotations aux collectivités locales. Leurs comptes étant pris en compte dans les critères de Maastricht, l'État impose des économies aux collectivités locales

à travers une contractualisation financière de l'effort budgétaire. Que ce soit sous Nicolas Sarkozy ou François Hollande, les pouvoirs publics entérinent plus qu'ils n'appuient la « métropolisation » du territoire avec, à la clef, la réduction du nombre de régions. Le débat n'est plus entre Paris et le reste du monde mais entre les métropoles, les grandes banlieues et le monde rural même si la capitale conserve une prééminence d'État centralisé. Les déserts médicaux en grande banlieue et en milieu rural, le difficile accès aux services dans certaines collectivités, la problématique des transports sont autant de points justifiant une refondation de la politique d'aménagement du territoire.

La centralisation de la France ne date pas des jacobins. Ses racines sont à rechercher dans l'édification de la France. Les luttes incessantes entre les différents princes pour devenir roi que ce soit pour des raisons successorales ou religieuses ont incité les monarques à se méfier d'éventuels concurrents. Elles ont conduit à un exercice centralisé. Quand les Bourbons s'installent de Paris, ils n'auront de cesse de se méfier des Provinces. La Fronde marqua le jeune Louis XIV et influença sans nul doute son exercice du pouvoir. La Fronde commence en 1648 et se termine en 1653 par la soumission de la ville de Bordeaux. Elle se caractérisa par une contestation du pouvoir central de la part des parlementaires, des nobles de province et également de la part de la population condamnant les augmentations d'impôt. Elle intervient après la mort de Louis XIII et de Richelieu et sous la régence de Mazarin qui est de plus en plus contesté. Le 5 juin 1649, Louis XIV est forcé de fuir Paris, car sa vie est en danger, et de se réfugier au château de Saint Germain en Laye. Pour être maître de sa politique, une fois devenu Roi, il fit appel à des roturiers ou à des nobles de petite lignée pour diriger l'administration.

La révolution française qui se voulait « girondine » à l'origine, se fit jacobine au fil des années en raison de la guerre civile et des conflits avec les pays voisins. La lutte contre les corps intermédiaires jugés réactionnaires facilita la centralisation. En général d'armée qu'il était, Bonaparte structura le pays. L'organisation pyramidale s'imposa avec à chaque étage des représentants nommés par le pouvoir central. La Restauration, le Second Empire comme la République après 1871 ne remirent pas en cause le rôle clef de l'État et de Paris. L'idée de rééquilibrer les pouvoirs entre l'échelon national et les échelons territoriaux a été conçue de manière très administrée. Le terme « décentralisation » signifie bien que le pouvoir central concède de transférer certaines compétences. Ce mouvement qui a pris son essor à partir des années 80 fut avant tout un moyen pour l'État de transférer des charges à un moment où le déficit tendait à s'accroître rapidement. Aucun homme politique n'avance l'idée que la France pourrait y gagner en devenant fédérale. Dans les années 90, certains responsables de l'UDF, François Léotard par exemple, l'ont rapidement suggéré mais sans jamais en faire un thème de campagne. Le fédéralisme est récusé car il serait l'antichambre de la division et de l'affaiblissement du pays. La défaite d'Alésia, la Fronde, la guerre de Vendée sont autant de symboles qui hantent toujours le débat politique.

La montée en puissance des inégalités du territoire actuellement constatée intervient au moment où l'État doit faire face à une contrainte budgétaire accrue. Les dotations aux collectivités territoriales qui assurent près de la moitié de leur financement sont amenées à se réduire, ce qui pose la question de leurs capacités à remplir leurs

missions. Compte tenu du grand nombre de collectivités locales en France, communes, communautés de communes, départements et régions, les inégalités entre-elles sont inévitables. Le système de péréquation est très limité en France. En Allemagne, la solidarité est horizontale, les régions riches financent les régions pauvres. En France, la solidarité est verticale. Le contribuable national est appelé à se substituer au contribuable local. L'égalité ne joue pas entre collectivités mais entre citoyens. Les habitants à revenus modestes des collectivités qu'elles soient riches ou pauvres peuvent être exonérés. Avec une compensation effectuée au niveau de l'État. Certes, des dotations peuvent prendre en compte des sujétions particulières auxquelles sont confrontées des collectivités comme celles qui ont une importante activité touristique ou qui sont en zone montagne.

Cette politique a certainement contribué à déresponsabiliser les élus et à les placer en situation de dépendance financière vis-à-vis de l'État. Cette politique n'est pas du fait de ses fondamentaux à même de corriger les inégalités entre régions, entre territoires. La fixation de règles dotations identiques entre l'Île-de-France et la Corse, une région de 12 millions d'habitants et une région de 325 000 habitants est irrationnelle. Dans le premier cas, l'Île-de-France concentre une part importante de la création de valeur ajoutée et constitue le premier lieu de production et d'échanges de France quand la Corse est la plus petite région en termes d'habitants et de superficie (France métropolitaine). Elle est qui plus est constituée d'une montagne entourée d'eau. Le système actuel permet aux collectivités les plus riches de bénéficier d'un avantage comparatif qui prend la forme d'une rente de situation. En effet, du fait de leurs ressources générées par exemple par la présence d'activités industrielles ou tertiaires, elles peuvent fixer des taux d'impôt bas, ce qui leur assure la pérennité de leur tissu économique à la différence des collectivités pauvres. En vertu de ce principe, des communes disposant de terres disponibles à périphérie d'agglomérations ont pu accueillir des centres commerciaux. Les villes centres s'en sont trouvées appauvries quand elles supportent des charges d'infrastructures plus importantes que celles se trouvant en banlieue (équipements sportifs, jardins publics, musées, etc.). Certes, la constitution des communautés de communes à partir des années 90 a commencé à apporter un début de réponse en permettant une mutualisation des moyens, ce qui, par ailleurs, s'est bien souvent traduit par une hausse des charges et des impôts en raison d'un nivellement par le haut.

Les intérêts des élus locaux ont souvent rencontré ceux des représentants de l'État. Les premiers préfèrent traiter avec l'administration centrale et non avec les élus des départements ou des régions qui peuvent être dans des logiques clientélistes. Les gouvernements de leur côté ont toujours craint la fronde vis-à-vis de l'État et sont de ce fait plus enclins à jouer leur division. L'interdiction du cumul des mandats s'est imposée au nom de la transparence et d'une soi-disant efficacité. La complexité des missions relevant des élus rendrait impossible la bonne exécution de plusieurs mandats. Cette interdiction des cumuls a, en revanche, diminué le poids des maires des villes de taille moyenne et des présidents de Conseils départementaux qui bien souvent cumulaient avec un mandat de député ou de sénateur. L'intervention d'un député-maire ou d'un Président de Conseil départemental-sénateur était prise en compte par l'administration centrale bien plus que celle d'un simple député. La règle du non cumul réduit donc l'influence des territoires, surtout ruraux. La France politique s'articule désormais autour des maires des grandes métropoles, Paris,

Lyon, Bordeaux, Marseille, Lille, Nantes, etc. et des Présidents de région. Il est à noter que seuls quelques-uns sont connus, avant tout en raison, de leur carrière nationale. Pour le moment, à la différence des États-Unis ou de l'Allemagne, peu de responsables politiques accèdent à l'échelon national par leurs réalisations locales. Le filtre de l'ENA et des cabinets ministériels joue un rôle plus important que le parcours local. Depuis 1958 mais surtout depuis les années 70, le rôle de la haute fonction publique au sein des sphères dirigeantes s'est accru, ce qui n'a pu qu'accentuer la centralisation du pays.

Cette prééminence de la capitale est également économique. Peu d'entreprises françaises ont conservé tout ou partie de leur siège en province. Michelin, AG2R LA MONDIALE, Casino, Lactalis, Auchan, Legrand, Bio Mérieux sont des exceptions. En Allemagne, Mercedes et Porsche font le bonheur de Stuttgart et BMW de Munich. Au fil des décennies, les banques régionales ont, en France, disparu ou ont intégré des réseaux nationaux. Elles constituent en Allemagne des forces d'appui au capitalisme des Länder. La France qui comptait sept puis six bourses des valeurs régionales jusqu'en 1990, n'en compte plus qu'une. Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nancy et Nantes, et Rouen ont fermé. Les délocalisations d'administrations et d'entreprises opérées dans les années 60 et 80 ont eu des succès divers. Si la région de Lannion avec Pleumeur-Bodou en Bretagne s'est positionnée comme centre de recherche dans les télécommunications, d'autres délocalisations se sont avérées avant tout symboliques comme l'ENA à Strasbourg ou Météo France à Toulouse. L'installation d'usines sidérurgique à Fos-sur-Mer ou à Dunkerque fait l'objet d'incessantes remises en cause du fait d'une rentabilité jugée insuffisante.

Internet était censé faciliter les communications au sein des territoires et permettre à tous d'accéder à l'information et aux services. Cette possibilité suppose évidemment que toutes les communes puissent accéder en haut débit à Internet, ce qui n'est pas encore le cas. Internet génère une exclusion technologique qui touche en priorité les personnes âgées isolées et les personnes sans qualification. Internet a eu des effets pervers sur l'aménagement du territoire. Il a conduit à la fermeture de certains services de proximité, Poste, banques, qui se sont vidés d'une partie de leur clientèle traditionnelle. De même, la multiplication des achats en ligne n'est pas sans incidence sur la crise du commerce en milieu rural. Par ailleurs, Internet accentue la concentration des activités à forte valeur ajoutée au sein des grandes agglomérations. Le digital repose, en son cœur, sur des structures employant du personnel qualifié vivant essentiellement dans les grandes métropoles. La diffusion du digital fait appel à de nombreux corps de métiers dont les échanges sont facilités en milieu urbain. Certes, Internet permet le télétravail mais celui-ci n'est pas une source importante de richesses pour les collectivités locales qui en bénéficient indirectement. Les centres de recherche se trouvent avant tout à proximité des grands établissements d'enseignement supérieur.

En 70 ans d'aménagement du territoire, la France a profondément changé avec la création des lignes à grande vitesse qui partent quasi-totalement toutes de Paris et la réalisation d'un large réseau autoroutier. Depuis les années 90, certaines diagonales permettent d'éviter Paris, non sans lien avec l'affirmation de quelques métropoles économiques, Lyon Toulouse et Lille en particulier. De nombreuses autres métropoles restent encore très dépendantes de l'administration nationale et

territoriale. C'est le cas de Bordeaux, de Strasbourg, Dijon, Rennes et Nantes se situent dans une position intermédiaire. Depuis une vingtaine d'années, les gouvernements ont mis en œuvre des mesures qui visaient à entraver le développement de la région parisienne. Leur suppression a été justifiée par le fait que Paris doit faire face à la concurrence d'autres grandes capitales ou villes européennes et mondiales. Dans le même temps, ni Orly, ni Roissy ne sont reliés à la capitale par une liaison ferroviaire dédiée, respectivement 57 et 44 ans après leur inauguration officielle. Ce manque sera peut-être comblé pour les Jeux Olympiques de 2024 qui se tiendront à Paris, preuve du rôle incontournable de la capitale.



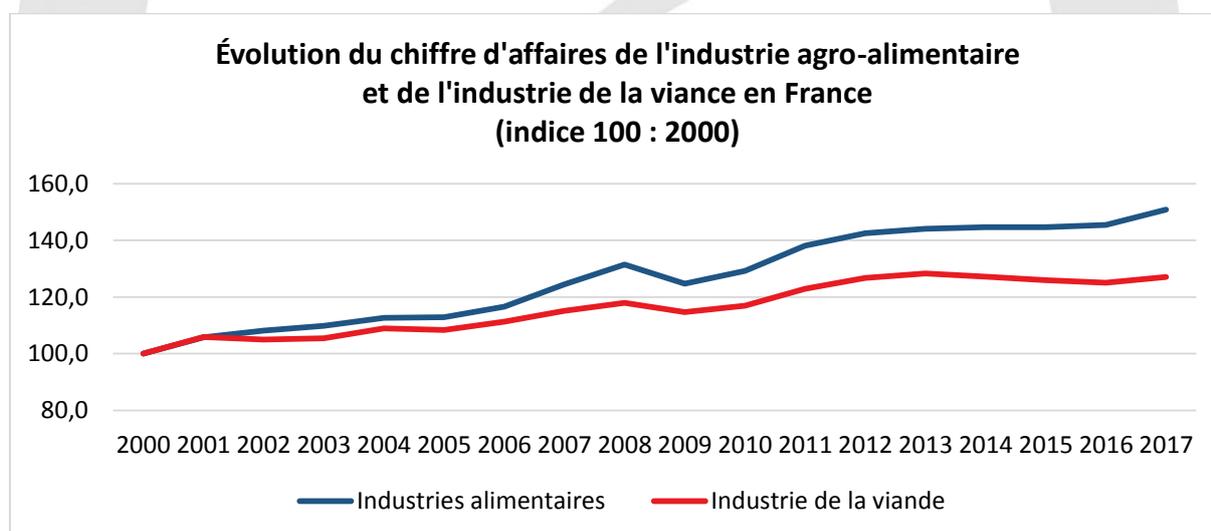
## LE COIN DES GRAPHIQUES

### L'industrie de la viande en France dans tous ses états

L'industrie de la viande est le premier secteur de l'agroalimentaire devant les produits laitiers mais sa croissance est faible. En 17 ans, son chiffre d'affaires a progressé de 27 % quand celui de l'ensemble de l'industrie agroalimentaire a progressé de 51 %.

Depuis une vingtaine d'années, l'industrie de la viande a dû faire face à une série de crises sanitaires : l'encéphalopathie spongiforme bovine en 2000, la fièvre aphteuse du mouton en 2001, la grippe aviaire en 2005 et 2016 et le scandale de la viande de cheval en 2013. Chacune de ces crises a amené un repli de la consommation. Par ailleurs, au nom de la santé publique mais aussi pour des raisons financières, les Français ont tendance à réduire leur consommation de viande. Selon une étude du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc), du mois de septembre 2018, la consommation de viande a baissé de 12 % en France au cours de la décennie écoulée. En 2007, les Français mangeaient en moyenne 153 grammes de produits carnés par jour, contre 135 grammes en 2016, soit 18 grammes de moins en dix ans. Seule la consommation de volaille résiste.

La France comptait, en 2016, 2 600 entreprises qui employaient 99 000 salariés en équivalent temps plein. Le chiffre d'affaires de ce secteur s'élevait à 33 milliards d'euros, soit le quart du chiffre d'affaires total du secteur de l'agroalimentaire.



L'industrie de la viande crée moins de valeur ajoutée que l'ensemble des industries alimentaires. En effet, son taux de valeur ajoutée (rapport de celle-ci sur le chiffre d'affaires) est de 17,6 % en 2016, soit 1,7 point de moins que celui de l'ensemble des industries alimentaires. Le taux de marge, soit la part qui reste à disposition de l'entreprise après rémunération des salariés, est de 21 % dans l'industrie de la viande contre 32 % dans l'ensemble de l'agroalimentaire. Le taux d'investissement y est, par ailleurs, assez faible (14 %).

## LE COIN DE L'AGENDA ECONOMIQUE DE LA SEMAINE

### Dimanche 4 novembre

Au Royaume-Uni, il faudra suivre l'**indice des ventes au détail** d'octobre.

### Lundi 5 novembre

L'**indice PMI des services** sera publié pour la **Chine, les États-Unis et le Royaume-Uni**.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre la **publication des indices « ISM manufacturier » et PMI composite** du mois d'octobre.

Au **Royaume-Uni**, sera communiqué l'**indice des prix des maisons** pour le mois d'octobre.

Pour l'**Union européenne**, sera publié l'**indice Sentix sur la confiance des investisseurs** du mois de novembre.

En Espagne, les **résultats du chômage** du mois d'octobre seront connus.

### Mardi 6 novembre

Au Japon, il faudra regarder les **dépenses des ménages**.

L'**indice PMI des services** du mois d'octobre sera rendu public pour le **Japon, la France, l'Allemagne, l'Italie, l'ensemble de l'Union européenne**.

L'**indice PMI « composite »** du mois d'octobre sera publié pour la **France, l'Allemagne et l'ensemble de l'Union européenne**.

### Mercredi 7 novembre

Au Japon, il faudra regarder les **indices « coïncident » et économique avancé »** du mois de septembre.

En **Allemagne**, seront communiqués les **résultats de la production industrielle** de septembre.

Pour l'**Italie**, il faudra suivre les **ventes au détail** de septembre.

Les **ventes de détail** de septembre seront connues pour l'**ensemble de l'Union européenne**.

### Jeudi 8 novembre

**Au Japon**, il faudra regarder **le rapport mensuel de la Banque centrale et les résultats de la balance commerciale et des comptes courants** du mois de septembre. Seront rendues publiques **les enquêtes « economy watcher » conditions courantes et prévisions** du mois d'octobre.

**En Chine**, seront communiqués **les résultats de la balance commerciale** d'octobre.

**En France et en Allemagne**, il faudra suivre **le résultat de la balance commerciale** de septembre.

**En Espagne**, sera communiquée **la production industrielle** de septembre.

Seront attendues **les décisions de politique monétaire de la Banque centrale américaine**.

### Vendredi 9 novembre

**En Chine**, **l'indice des prix** d'octobre sera publié.

**Au Royaume-Uni**, il faudra suivre **les résultats de la croissance du troisième trimestre**. Seront connus **les résultats de la production industrielle et de la balance commerciale** de septembre.

**LE COIN DES STATISTIQUES**

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro	Royaume Uni
<b>PIB</b> <i>Mds d'euros</i> 2017	<b>2288</b>	3 263	1 717	1 164	11 169	2 324
<b>PIB par tête</b> <i>En euros</i>	<b>34079</b>	39454	28359	24999	32748	35189
<b>Croissance du PIB</b> <i>En % - juin</i> 2018	<b>1,7</b>	1,9	1,2	2,5	2,2	1,2
<b>Inflation</b> <i>En % - sept.</i> 2018	<b>2,5</b>	2,2	1,5	2,3	2,1	2,7
<b>Taux de chômage</b> <i>En % - sept.</i> 2018	<b>9,3</b>	3,4	10,1	14,9	8,1	4,0*
<b>Dépenses publiques</b> <i>En % du PIB</i> 2017	<b>56,5</b>	43,9	48,9	41,0	47,1	41,1
<b>Solde public</b> <i>En % du PIB</i> 2017	<b>-2,6</b>	+1,3	-2,3	-3,1	-0,9	-1,9
<b>Dette publique</b> <i>En % du PIB</i> 2017	<b>97,0</b>	64,1	131,8	98,3	88,8	86,6
<b>Balance des paiements courants</b> <i>En % du PIB - juil.</i> 2018	<b>-0,4</b>	8,0	2,8	1,4	3,5	-3,9
<b>Échanges de biens</b> <i>En % du PIB - juil.</i> 2018	<b>-2,7</b>	7,2	2,7	-2,5	2,0	-7,0
<b>Parts de marché à l'exportation</b> <i>En % 2017</i>	<b>3,1</b>	8,3	2,9	1,8	26,1	2,5
<b>Variation depuis 1999</b> <i>en %</i>	<b>-48,6</b>	-17,9	-36,5	-11,8	-24,5	-50,0

Sources : Eurostat – Insee

**LA LETTRE ÉCONOMIQUE DU CERCLE DE L'ÉPARGNE**

**Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez et Christophe Andersen**

**Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet de la mention de la source : Cercle de l'Épargne.**

**Le Cercle de l'Épargne**

104/110 Boulevard Haussmann • 75008 Paris

Tél. : 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36

[contact@cercledelepargne.fr](mailto:contact@cercledelepargne.fr) • [www.cercledelepargne.fr](http://www.cercledelepargne.fr)

**Le CERCLE DE L'EPARGNE  
est partenaire d'AG2R LA MONDIALE  
et de l'association d'assurés  
AMPHITEA**